

SIAEPA de la Région de BONNETAN



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Exercice 2024

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la
région de Bonnetan**







75 allée du Pas Douen

33370 BONNETAN

Tel : 05.56.68.37.92

Courriel : siaepa.bonnetan@orange.fr

LES CHIFFRES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	<p>Territoire</p> <p>5 190 habitants</p>	<p>2 communes desservies : Créon et Bonnetan</p> <p>2 449 abonnés</p>
	<p>Exploitation</p> <p>Délégation de Service Public à la société Saur</p>	<p>Le Déléguataire a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la continuité du service. La Collectivité garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>
	<p>Collecte</p> <p>33,14 km de réseau 263 618 m³ facturés</p>	<p>263 618 m³ ont été facturés aux abonnés en 2024 soit en moyenne 108 m³ par abonné sur l'année.</p>
	<p>Epuration</p> <p>298 434 m³ entrée STEP</p>	<p>298 434 m³ d'eaux usées ont été reçus à la station d'épuration de Créon.</p> <p>62 Tonnes de Matières sèches de boues ont été évacuées en 2024.</p>
	<p>Rejet au milieu naturel</p> <p>0 % de conformité</p>	<p>0 % d'analyses conformes aux normes de rejet au milieu naturel</p> <p>93,8 % de la pollution organique reçue (DBO5) a été éliminée.</p>
	<p>Prix</p> <p>3,79 € TTC par m³ (pour 120 m³ au 1^{er} janvier 2025)</p>	<p>Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.</p> <p>Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2025 un montant de 454,39 € (sur la base du tarif applicable au 1^{er} juillet 2024, toutes taxes comprises) soit une augmentation de 0,41% par rapport à 2024.</p> <p>Sur ce montant, 88% revient à la collectivité pour l'exploitation et les investissements et les taxes s'élèvent à 12%.</p>

SOMMAIRE

LES CHIFFRES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2
Préambule	4
1. Présentation générale du service	5
1.1. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Bonnetan	5
1.2. Périmètre du service	5
1.3. Mode de gestion du service	5
1.4. Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées	6
1.5. L'assiette du service.....	6
1.6. Le patrimoine.....	7
1.6.1. Le réseau de collecte	7
1.6.2. Les postes de relevage/refoulement et ouvrages annexes.....	7
1.6.3. Les ouvrages de traitement.....	8
2. Faits marquants de l'exercice	8
3. Indicateurs techniques.....	10
3.1. Volumes traités sur la station de Créon	10
3.2. La qualité du traitement.....	11
3.2.1. Station de Créon (5 500 EH).....	11
3.2.2. Station de Genestat (60 EH).....	13
3.3. Les opérations réalisées sur le réseau	14
3.3.1. Le curage préventif des canalisations	14
3.3.2. Les interventions curatives.....	14
3.3.3. Les interventions d'inspections et de contrôle	14
3.4. Les investissements réalisés par le Syndicat.....	14
3.4.1. Les opérations réalisées en 2024	14
3.4.2. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service	14
3.5. Détail sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P202.2) ...	15
3.6. Détail sur l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	16
4. Indicateurs financiers.....	18
4.1. Les tarifs	18
4.2. La facture d'eau 120 m3	18
4.3. Le budget assainissement du Syndicat	20
4.3.1. Les recettes du budget annexe en 2024	20
4.3.2. Les investissements financés en 2024	20
4.3.3. Etat de la dette du service.....	20
4.3.4. Amortissements réalisés en 2024.....	20
5. Les indicateurs de performance	21

Préambule

Ce document, établi conformément à la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a pour objet de présenter un rapport annuel sur la qualité et le coût du service public d'assainissement collectif.

Élaboré dans un objectif de transparence et d'information des usagers, il répond aux exigences du décret n°95-635 du 6 mai 1995 ainsi qu'aux nouvelles exigences de l'arrêté du 2 mai 2007 et de son décret d'application n°2007-675.

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et sur la Qualité du Service Public d'Assainissement

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Bonnetan

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Bonnetan (SIAEPA) est une structure intercommunale française située dans le département de la Gironde dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Le SIAEPA gère la compétence assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2018 sur deux communes : Créon et Bonnetan. Le syndicat gère également, depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence assainissement collectif de la commune de Sadirac (transfert de compétences).

1.2. Périmètre du service

Le SIAEPA assure les compétences suivantes :

- Collecte et transport des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement dessert 2 449 abonnés sur les communes de Créon et Bonnetan, représentant environ 5 190 habitants (*base INSEE 2022*).

Périmètre	Population (INSEE 2022)	Nombre d'abonnés 2022	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2024	Evolution
Créon	4 863	2 431	2 337	2 367	+ 1,3%
Bonnetan	327	91	82	82	-
Total SIAEPA	5 190	2 522	2 419	2 449	+ 1,3%

Le nombre d'abonnés est en légère hausse de 1,3% entre 2023 et 2024 sur le territoire concerné.

On constate cependant une stagnation du nombre d'abonnés sur Bonnetan.

1.3. Mode de gestion du service

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'exploitation du service syndical est confiée en concession de service public à Saur pour une période de 8 ans, couvrant les deux communes. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

1.4. Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées s'élève à 82,2% sur les 2 communes desservies :

Périmètre	Taux de desserte 2023	Taux de desserte 2024	Evolution 2024/2023
Créon	94,3%	94,2%	- 0,2%
Bonnetan	17,5%	17,3%	- 1,1%
Taux desserte global	82,1%	82,0%	- 0,2%

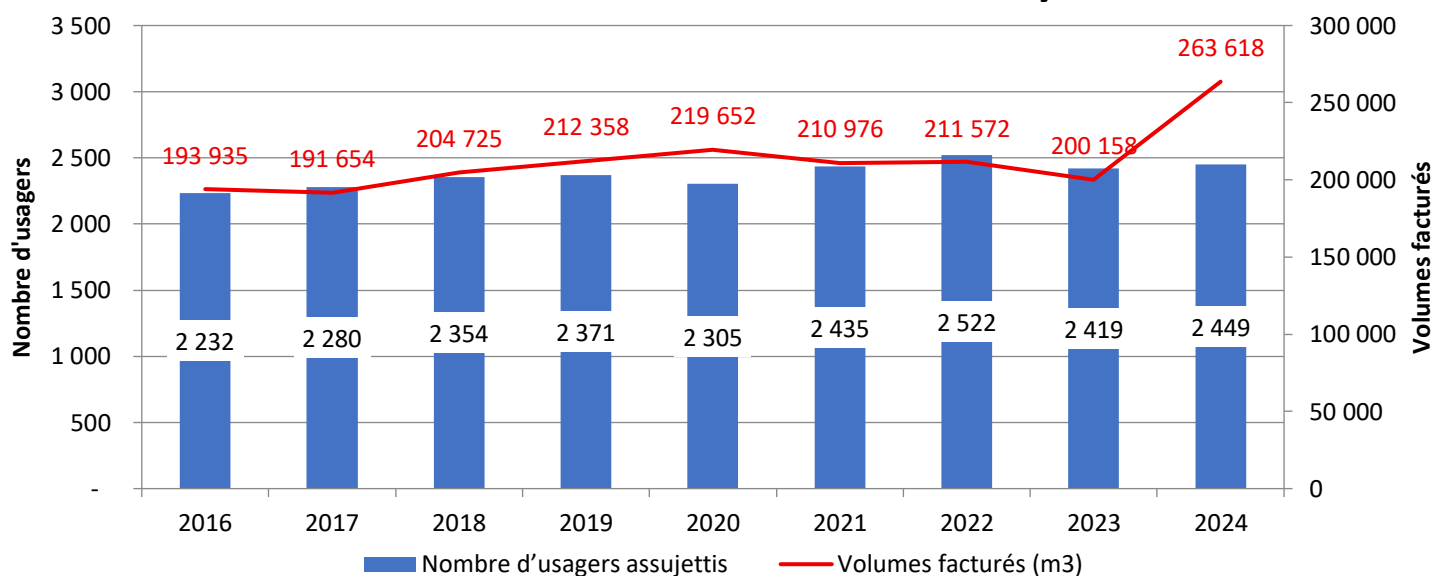
Le taux de desserte est en baisse de 0,1% entre 2023 et 2024, et en particulier sur Bonnetan.

1.5. L'assiette du service

Périmètre	Volumes facturés (m3)		Evolution	Consommation par abonné (m3/ab)		Evolution
	2023	2024		2023	2024	
Créon	193 113	250 741	+ 29,8%	82,6	106,0	+ 28,2%
Bonnetan	6 860	12 877	+ 87,7%	83,7	157,0	+ 87,7%
La Sauve	69	0	-	-	-	-
Sadirac	116	0	-	-	-	-
Total	200 158	263 618	+ 31,7%	82,7	107,6	+ 30,2%

Les volumes facturés en 2024 sont de 263 618 m3, soit une augmentation de 31,7% par rapport à 2023. La consommation par abonné augmente de 30,2%. Une justification de cette évolution a été demandée au délégataire.

Evolution des assiettes - Périmètre du syndicat



1.6. Le patrimoine

1.6.1. Le réseau de collecte

Le territoire étudié comprend 33,139 km de réseau de collecte (hors pluvial) répartis comme suit :

Périmètre	Linéaire réseau (km)					
	Gravitaire		Refoulement		TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Créon	23,538	23,538	6,364	6,364	29,902	29,902
Bonnetan	1,949	1,949	1,287	1,287	3,237	3,237
Total	25,487	25,487	7,651	7,651	33,139	33,139

La répartition par matériau (uniquement pour le réseau d'eaux usées) est la suivante :

Matériau	Linéaire réseau (km)				
	Amiante Ciment	Fonte	Béton	PVC, PE, PP	Autre
Gravitaire	0,176	0,115	14,690	10,196	0,311
Refoulement				7,651	
Total	0,176	0,115	14,690	17,847	0,310

Le réseau comprend également 809 ml pour le pluvial, uniquement en gravitaire et en matériau béton (98,9%) et PVC (1,1%).

1.6.2. Les postes de relevage/refoulement et ouvrages annexes

Les postes de relevage/refoulement ainsi que les autres ouvrages annexes de ce service sont les suivants :

Périmètre	Postes de relevage ou de refoulement
Créon	14
Bonnetan	1
Total	15

Il n'y a pas eu de nouvel ouvrage ou de suppression en 2024.

1.6.3. Les ouvrages de traitement

Les ouvrages de traitement et leurs caractéristiques techniques du service sont les suivants :

Station	Type	Filière de traitement des boues	Capacité de traitement (EH)	Année de mise en service
Station de Créon 2	Boue activée avec filtration membranaire	Presse à boues et compostage	5 500	2014
Station de Genestat	Lits de sable	/	60	2005

Les effluents du réseau de Bonnetan sont traités sur la station de traitement de Fargues Saint-Hilaire qui ne fait pas partie des ouvrages situés dans le périmètre du SIAEPA.

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ 11/01 : Renouvellement du compacteur du tamis rotatif.
- ✓ 25/01 : Le bilan est non-conforme en DCO et en MES.
- ✓ 4/02 : Réparation de la fissure de la bâche perméat.
- ✓ 15/02 : Remplacement du ventilateur de la désodorisation.
- ✓ 4/03 : Remplacement de la sonde redox du bassin d'aération.
- ✓ 5/03 : Suivi du milieu récepteur.
- ✓ 16/04 : Sortie module N°1 et 3 pour maintenance préventive.
- ✓ 2/05 : Sortie module N°2.
- ✓ 18 & 19/05 : By-pass de la station qui a fait suite à une coupure électrique générale recensée sur la commune de Créon qui s'est produite le samedi 19/05 dès 15h jusqu'à 20h50.
- ✓ 23/05 : Changement de la pompe dédiée au rétro-lavage des membranes.
- ✓ 18/06 : Visite de la station par le SATESE.
- ✓ 19/06 : Remplacement de la sonde de mesure de niveau du BA + capteur de pression lavage + capteur de niveau du silo à boues et de la bâche eau traitée.
- ✓ 25/06 : Renouvellement du compresseur.
- ✓ 26/06 : Mise en place d'un bouchon obturateur afin d'isoler les départs du canal de rejet vers la lagune.
- ✓ 27/06 : Intervention technico-commercial référent SNF pour trouver un polymère plus performant pour permettre d'améliorer la qualité des pressats et de la siccité.
- ✓ 9/08 : Remplacement du régulateur de pression d'air de manœuvre.

- ✓ 30/08 : Renouvellement du capteur de pression circuit d'air des membranes.
- ✓ 23 & 24/09 : Contrôle des équipements d'autosurveillance réalisé par le SATESE.
- ✓ Du 28/09 au 1er/10 : La station d'épuration de Créon a été arrêtée du samedi 28 septembre dès 14h30 jusqu'à sa remise en service le mardi 1er octobre (10h30).
- ✓ 29/10 : Changement du piézomètre du bassin tampon.
- ✓ 18/11 : Finalisation de l'Analyse des Risques de Défaillance pour le système de collecte et la STEP par Advice Ingénierie.
- ✓ 20/11 : Panne de la pompe doseuse polymère empêchant les extractions des boues.
- ✓ 9/12 : La station s'est mise en défaut pendant plus de 6h suite à une défaillance du capteur de pression de la file perméat.
- ✓ 10/12 : Le bilan 24h a été impacté par les déversements du jour sachant que les bassins tampons étaient déjà pleins et compte tenu des difficultés de la filtration avec la saturation des membranes suite à la forte hausse de la concentration dans le BA.
- ✓ 16/12 : Coupure électrique générale du lundi 16/12 (à 15h30) jusqu'au mardi 17/12 (2h30).
- ✓ 30/12 : Remplacement de la pompe doseuse de polymère et remise en service des extractions de boues.

3. Indicateurs techniques

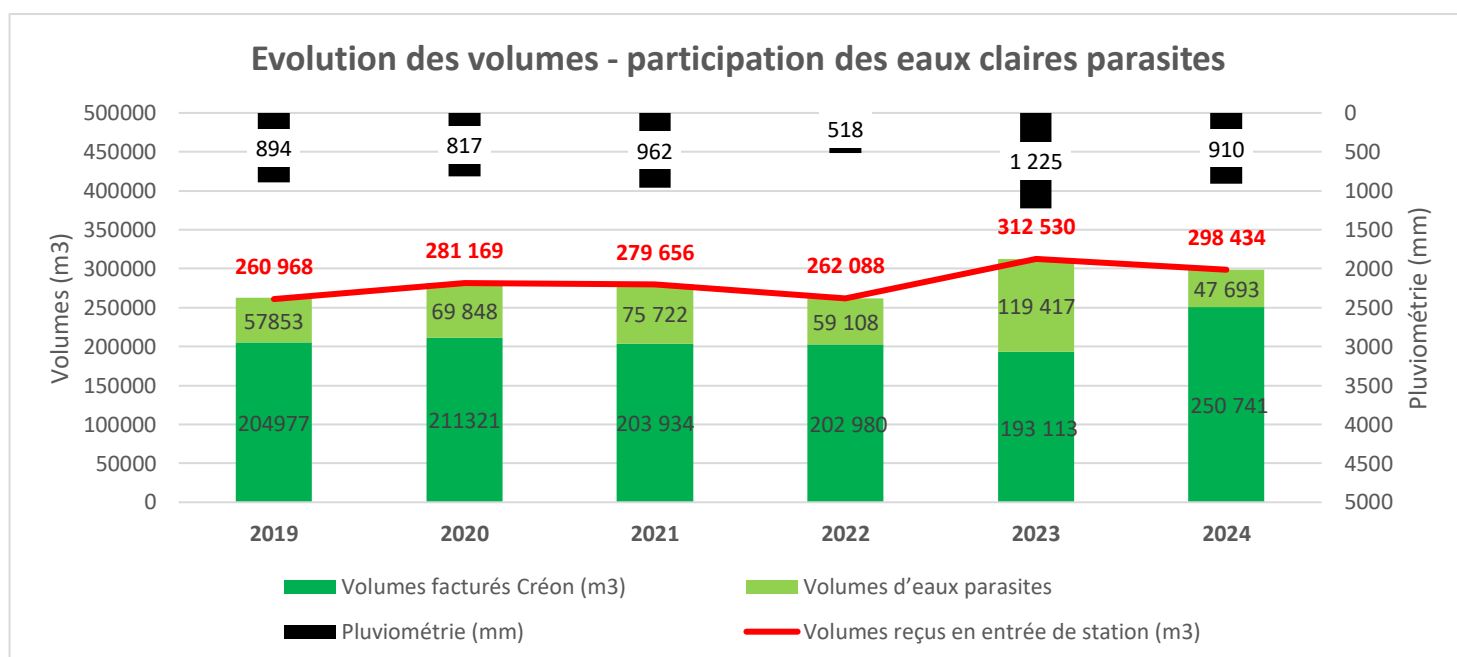
3.1. Volumes traités sur la station de Créon

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Volumes facturés Créon (m3)	212 000	203 934	202 980	193 113	250 741	+ 29,8%*
Volumes reçus en entrée de station (m3)	281 169	279 656	262 088	312 530	298 434	- 4,5%
Volumes déversés tête de station (m3)	22 494	32 865	36 273	74 849	53 850	- 28,1%
Volumes déversés PR Pimpine (m3)	1492	252	-	5 118	1 662	- 67,5%
Taux d'eaux parasites	30%	27%	23%	38%	16%	- 58,2%
Pluviométrie (mm)	817	962	518	1 225	910	- 25,7%

*Evolution des volumes facturés : une justification a été demandée au délégataire du service.

Les volumes reçus à la station d'épuration de Créon sont en baisse de 4,5% en 2024.

Au total, 55 512 m3 ont été déversés dans le milieu naturel, dont 53 850 m3 en tête de station en 2024, soit 18% des volumes reçus. La baisse de la pluviométrie en 2024 (-25,7%) est la principale raison de la diminution des volumes en entrée de station ainsi que du taux d'eaux claires dans le réseau. Ces dernières sont aussi bien Météorologiques (dues aux pluies) que Permanentes (dues aux nappes hautes).



3.2. La qualité du traitement

3.2.1. Station de Créon (5 500 EH)

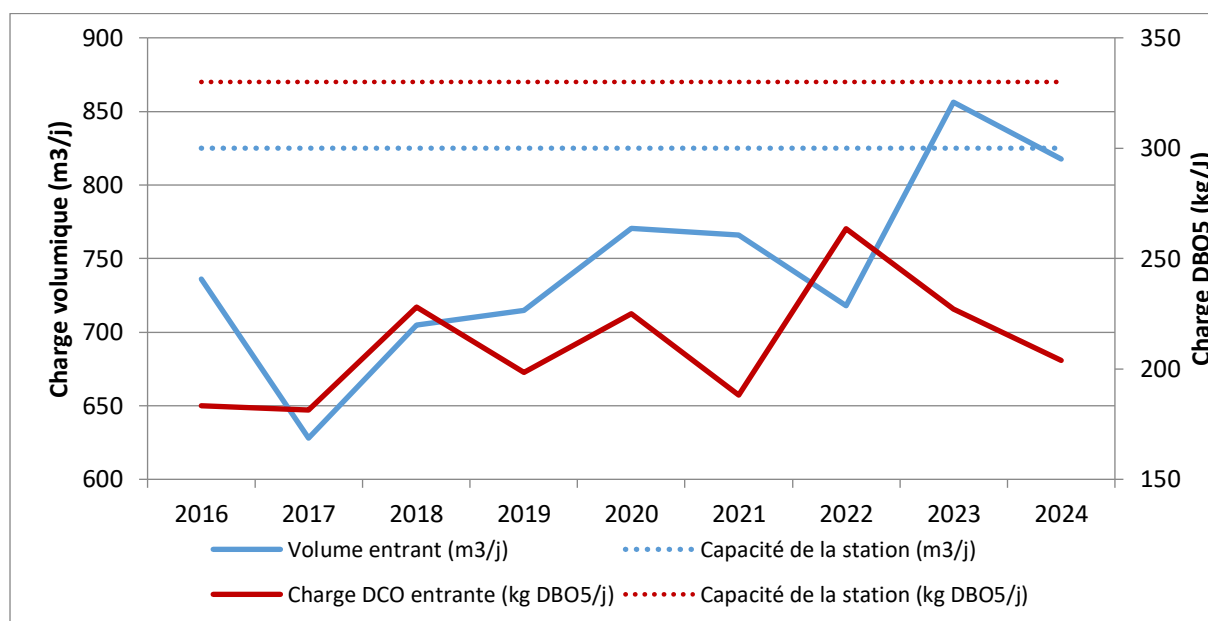
- Prescription de rejet de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2016

	DBO5	DCO	MES	NTK
Concentration maximale (mg/L)	12	50	35	4
Rendement épuratoire minimal (%)	ou 97%	ou 94%	ou 93%	ou 93%
Concentration rédhibitoire (mg/L)	50	250	85	-
Nombre de mesures annuelles	10	10	10	4
Nombre maxi d'échantillon non conformes	2	2	2	1

- Charges entrantes

L'évolution des volumes et charges entrantes sont détaillées ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Volume annuels (m ³ /an)	281 169	279 656	262 088	312 530	298 434	- 4,5%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	225	188	264	227	204	- 10,1%



	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)
Charge moyenne entrée 2024	818	516	204	306	55
Capacité épuratoire	825	715	330	413	83
Taux de charge	99,1%	72,2%	61,8%	74,1	66,3%

- Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NTK
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4
Charge moyenne entrée 2024 (kg/j)	516	204	306	55
Charge moyenne sortie 2024 (kg/j)	63	21	34	5
Rendement épuratoire moyen annuel (%)	88,6%	90,8%	90,1%	92,2%
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	94%	97%	93%	93%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	51,7	16,8	27,2	4,2
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	50	12	35	4

Deux bilans rédhitoires ont été constatés sur le paramètre DBO₅, aux dates suivantes : le 12/02/2024 avec une valeur de 69 mg/L, et le 10/12/2024 avec 75,4 mg/L. Une non-conformité a également été relevée le 05/03/2024, avec une valeur de 23 mg/L.

Concernant la DCO, deux bilans rédhitoires ont été enregistrés : le 12/02/2024 avec 217 mg/L, et le 10/12/2024 avec 137 mg/L. Deux non-conformités ont également été observées : le 25/01/2024 avec une concentration de 51 mg/L, et le 05/03/2024 avec 70 mg/L.

Pour les MES, un bilan rédhitoire a été constaté le 12/02/2024 avec une valeur de 121 mg/L. Deux non-conformités supplémentaires ont été relevées en sortie de traitement : le 25/01/2024 avec 66 mg/L, et le 05/03/2024 avec 70 mg/L.

Enfin, une non-conformité a été constatée sur le paramètre NTK le 05/03/2024, avec une valeur de 9,1 mg/L, ce qui a eu pour effet d'augmenter significativement la moyenne annuelle présentée dans le tableau précédent.

- Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO ₅	MES	NTK
Nombre de dépassements des normes	4	3	3	1
Dont rédhitoire	2	2	1	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	75,0%	66,7%	75,0%	75,0%
Nombre de dépassements tolérés	2	2	2	0
Conformité annuelle	NON	NON	NON	NON

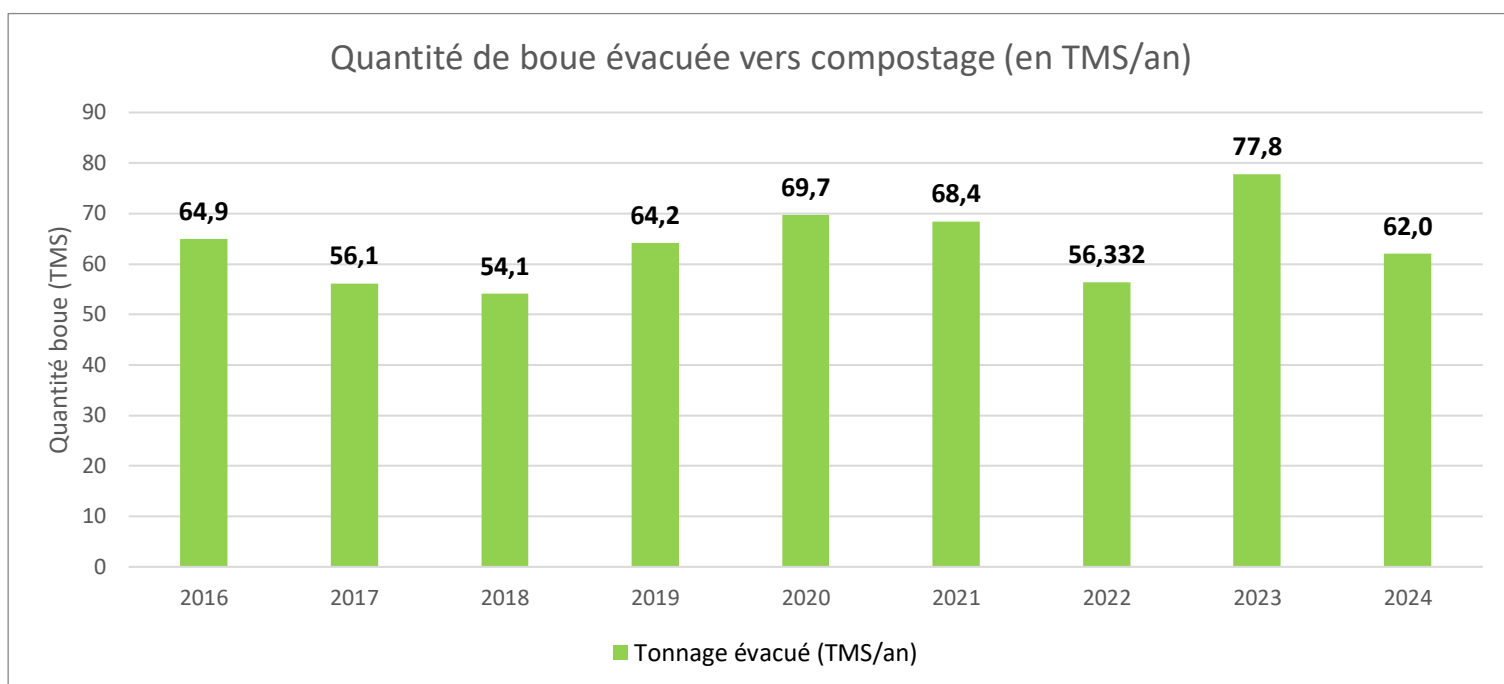
La conformité globale des rejets de la station d'épuration en 2024 est de 0%. La DDTM a jugé conforme le système d'assainissement en équipement et non conforme en performance.

- Evacuation des boues

Les boues de la station sont évacuées vers une plateforme de compostage.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Quantité de boues produites (TMS)	94,3	124,6	78,1	83,4	62,7	- 24,8%
Quantité de boue évacuée (TMS)	69,7	68,4	56,3	77,8	62,0	- 20,3%
Quantité de boue évacuée (TMB)	357,9	367,2	539,3	443,5	358,0	- 19,3%

62,0 Tonnes de Matière Sèche (TMS) ont été évacuées en 2024, soit une baisse de 20,3% par rapport à 2023. La siccité moyenne des boues est de 17,3% en 2024.



- Les autres sous-produits

Sous-produit	2020	2021	2022	2023	2024
Refus de dégrillage (T)	6	6	25,5	26,0	11,8
Sables (m3)	3	6	28	35	30,8
Graisses (m3)	45	65	28	35	25,2

3.2.2. Station de Genestat (60 EH)

Aucun bilan d'autosurveillance n'a été réalisé sur cette station en 2024.

3.3. Les opérations réalisées sur le réseau

3.3.1. Le curage préventif des canalisations

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Longueur de canalisations curée (ml)	2 122	2 595	1 975	2 244	267	-88,1%
Taux de curage (%)	9%	11%	7,5%	8,8%	1,0%	-

267 ml de réseau ont été curés en 2024, ce qui représente 1,0% du linéaire de réseau. L'objectif contractuel (curage préventif de 10% du réseau) n'est pas atteint par le délégataire.

3.3.2. Les interventions curatives

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de désobstructions sur branchements	4	5	5	5	8
Nombre de désobstructions sur canalisations	5	9	9	3	4

En 2024, 8 désobstructions branchements et 4 canalisations ont été effectués.

3.3.3. Les interventions d'inspections et de contrôle

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire d'inspections télévisées (ml)	843	495	0	0	291

3.4. Les investissements réalisés par le Syndicat

3.4.1. Les opérations réalisées en 2024

- Réfection de la clôture du poste de refoulement PIVETEAU ;
- Renouvellement de 85 mètres linéaires de réseau d'eaux usées dans la rue de Blaye.

3.4.2. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service


- Les travaux de mise en place d'une déphosphatation ont débuté en novembre 2024, la mise en service est effective depuis le 12/05/25 ;
- Le Syndicat a prévu d'engager une étude pour augmenter la capacité hydraulique de la station, afin de résoudre les dysfonctionnements engendrant une non-conformité de la station ;
- Pose de 4 débitmètres électromagnétiques sur les PR + 4 ouvrages de comptage sur les réseaux de collecte ;

- Un plan d'action de recherches des eaux claires parasites (ECP) par bassin versant est élaboré pour 2025, pour une réduction de 19 932 m³ d'ECP ;
- Une campagne de calcul des temps de séjour pour identifier les secteurs où le risque H2S est le plus élevé est également prévue d'ici fin 2025.

3.5. Détail sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P202.2)

Le calcul de l'indicateur est le suivant :

Critère	Points obtenus en 2024	Nombre maximal de point
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
B - Inventaire des réseaux		
<ul style="list-style-type: none"> o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. 	10	/10
% d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
% de tronçons dont la date ou la période de pose des tronçons sont identifiés : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	15	/15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		

Critère	Points obtenus en 2024	Nombre maximal de point
<p>Pourcentage du réseau dont l'altimétrie des canalisations est connue : Altimétrie connue pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Altimétrie connue pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Altimétrie connue pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Altimétrie connue pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Altimétrie connue pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Altimétrie connue pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Altimétrie connue pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 pts</p>	0	/15
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	10	/10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	0	/10
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	/10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau , un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	10	/10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur 3 ans ou +)	10	/10
 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2) :	95	/120

3.6. Détail sur l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Catégorie	Points obtenus en 2024	Nombre de points maximum
A. - Eléments communs à tous les types de réseaux :		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement) ;	20	/20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) ;	10	/10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement ;	20	/20

Catégorie	Points obtenus en 2024	Nombre de points maximum
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes ;	0	/30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes ;	10	/10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	10	/10
B. - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0	/10
C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	0	/10
TOTAL	50	/120

L'acquisition de points supplémentaires à la suite de chaque catégorie est faite si les étapes précédentes sont réalisées. Ainsi, seuls les points des 3 premières lignes de la catégorie A comptent dans le total.

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

Les tarifs appliqués sont les suivants :

		Tarifs au 1er janvier 2024	Tarifs au 1er janvier 2025
Part Collectivité			
Abonnement annuel (€ HT/an)		82,1054 €	86,21 €
Consommation (€ HT/m3)	0-120	2,4942 €	2,6189 €
	121-300	4,2693 €	4,4828 €
	>300	6,6511 €	6,9837 €
Taxes et redevances			
Redevance modernisation des réseaux (€/m3)		0,25 €	-
AE 25 – Redevance Performance assainissement (€/m3)		-	0,1050 €
TVA		10%	10%

4.2. La facture d'eau 120 m3

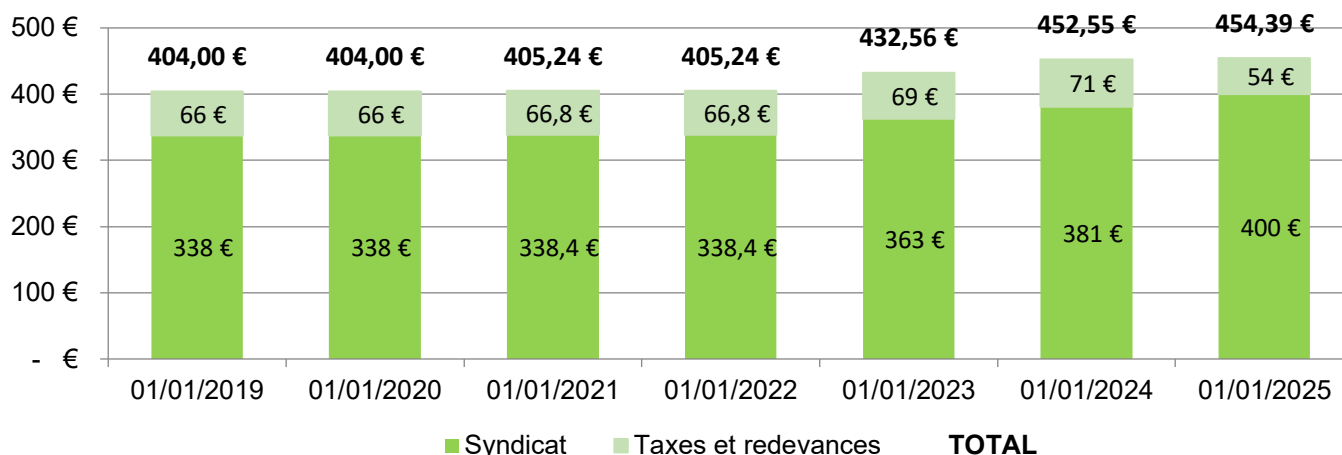
	Au 1er janvier 2024		Au 1er janvier 2025		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Collecte et traitement					
Abonnement annuel					
Part de la Collectivité	82,11 €	82,11 €	86,21 €	86,21 €	+ 5,0%
Consommation					
Part de la Collectivité	2,49 €	299,30 €	2,62 €	314,27 €	+ 5,0%
Organismes publics					
Redevance modernisation des réseaux	0,25 €	30,00 €			
AE 25 – Redevance Performance assainissement			0,11 €	12,60 €	
Total HT		411,41 €		413,08 €	+ 0,41%
TVA à 10%		41,14 €		41,31 €	+ 0,41%
Total Assainissement TTC		452,55 €		454,39 €	+ 0,41%

Soit le m3	3,77 €	3,79 €	+ 0,41%
-------------------	---------------	---------------	----------------

Le tarif appliqué par m³ au 1^{er} janvier 2025 pour un volume assujetti de 120 m³ est de 454,39€, soit une augmentation de 0,41% par rapport aux tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2024. Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :

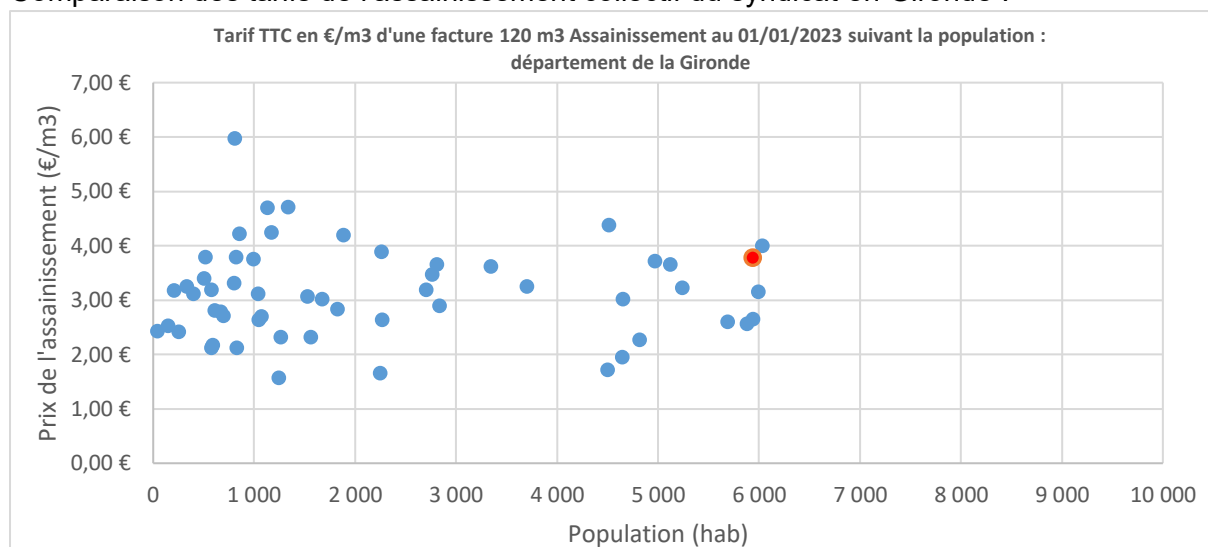


Décomposition du prix de l'assainissement



88% de la facture revient au SIAEPA pour l'exploitation et les investissements, les taxes s'élevant à 12%.

Comparaison des tarifs de l'assainissement collectif du syndicat en Gironde :



Les tarifs appliqués se situent dans la moyenne haute des collectivités de Gironde.

4.3. Le budget assainissement du Syndicat

4.3.1. Les recettes du budget annexe en 2024

Recettes de la collectivité (en € HT)	2021	2022	2023	2024
Redevances eaux usées domestiques	726 796 €	711 625 €	1 112 292 €	1 723 025 €
Participation assainissement collectif versée par les particuliers	7 100 €	70 200 €	102 500 €	-
Produits activités annexes	15 464 €	15 465 €	11 100 €	-
Prime pour épuration	25 854 €	44 391 €	- €	-
Produits exceptionnels	5 173 €	45 000 €	- €	562 935 €
Redevance assainissement non collectif	-	450 €	300 €	-
Autres produits de gestion courante	-	-	9 323 €	62 024 €
Total des recettes	780 387 €	887 131 €	1 235 515 €	2 347 984 €

Les recettes du SIAEPA ont fortement augmenté en 2024, en raison de l'intégration de la commune de Sadirac dans le périmètre du syndicat.

4.3.2. Les investissements financés en 2024

En 2024, le montant des travaux engagés par le SIAEPA est de 233 525 € HT pour le service assainissement collectif.

0 € de subventions d'investissements ont été perçues en 2024.

4.3.3. Etat de la dette du service

	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	1 903 562 €	1 710 248 €	2 089 339 €	1 844 141 €
Montant remboursé durant l'exercice	314 468 €	265 736 €	345 631 €	313 622 €
- dont en capital	230 123 €	202 647 €	247 436 €	245 198 €
- dont en intérêts	84 345 €	63 089 €	98 195 €	68 424 €

4.3.4. Amortissements réalisés en 2024


Amortissements réalisés	Montant amorti
Patrimoine de la Collectivité (réseaux, stations)	224 532 €
Subventions	0 €
Total	224 532 €

5. Les indicateurs de performance

Item	Indicateur de performance	2022	2023	2024	Evolution	Moyenne nationale*	Evaluation et commentaires
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 190	5 190	5 190	-	10 914	L'estimation du nombre d'habitants est basée sur les données INSEE 2022.
D202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	→	4	-
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	56,3 TMS	77,8 TMS	62,0 TMS	↘	201,4 TMS	-
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,60 €	3,77 €	3,79 €	↗	2,28 €/m3	≈ Tarif supérieur à la moyenne nationale
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	84,2%	82,1%	82,0%	↘	94,2%	≈
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95/120	106/120	95/120	↘	60/120	☑
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	100%	100%	100%	→	92,3%	☑
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	100%	100%	100%	→	93,8%	☑ La DDTM a classé la station de Créon 2 conforme en équipement
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	0%	100%	0%	↘	90,6%	☒ La DDTM a classé la station de Créon 2 non conforme en performance
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100%	100%	→	97,8%	☑
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,00 €/m3	0,00 €/m3	0,00 €/m3	→	0,010 €/m3	≈
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,18%	0,49%	0,08%	↘	0,73%	Le taux de renouvellement des années 2020 et 2021 sont à 0 ce qui semble improbable, continuant ainsi de faire diminuer la moyenne de 2024.
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	83,3%	91,8%	0%	↘	91,2%	☒
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,6 ans	2,8 ans	1,72 ans	↘	5,9 ans	☑ Intégration des recettes de Sadirac dans le CA 2024
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,00 %	1,58%	3,81%	↗	3,1%	2022 étant la première année du contrat, le taux d'impayés était nul.
P258.1	Taux de réclamations	0 / 1000 ab	0 / 1000 ab	0 / 1000 ab	→	1,20 /1000 ab	☑

*Comparaison avec la moyenne nationale issue de l'Observatoire des données des services publics d'eau et d'assainissement au 1er janvier 2023, les données au 1er janvier 2024 étant actuellement en cours de saisie sur SISPEA.

SIAEPA de la Région de Bonnetan

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 
ID : 033-253302996-20250929-54_2025-DE